

janvier 2015

Le mot du Maire

Chères Gallardonnaises,
Chers Gallardonnais,
Chers amis,

En ce début d'année 2015, au nom de l'ensemble du Conseil Municipal, j'ai le plaisir de vous présenter, à chacun de vous et à toutes les personnes qui vous sont chères, mes vœux les plus sincères et les plus chaleureux de santé, de bonheur et de prospérité.

Mes vœux s'adressent à vous tous, habitants de Gallardon, aussi à tous les représentants de notre tissu économique et associatif, également à l'ensemble de notre personnel communal, chacun contribuant au dynamisme et à l'image de Gallardon.

Dans un contexte global de difficultés économiques, et face aux discours d'ambiance qui égrènent trop souvent du pessimisme, je propose que chacun ait conscience que nos atouts sont réels, et qu'il nous appartient, hors de tout esprit individualiste, de relever les nombreux défis d'une société en mouvement. Cela est de toute évidence à notre portée dès lors que nos convictions de solidarité sont fortes et que nos valeurs sont sûres.

Je souhaite donc en particulier que 2015 soit une année d'optimisme, d'espoir et de progrès.

L'année 2014 aura été importante pour Gallardon. La structure financière de la Commune s'est encore consolidée malgré la diminution sensible

des ressources, comme pour toutes les collectivités territoriales. Ainsi, la ville de Gallardon a maintenu ses efforts en matière de maîtrise de ses dépenses courantes. En parallèle un effort important a été consenti en matière d'investissement pour améliorer les équipements publics, cela dans un double objectif : améliorer le service rendu et réduire nos charges de fonctionnement notamment par une diminution des dépenses d'énergie avec la rénovation et l'isolation des bâtiments communaux. C'est un effort permanent qui portera ses fruits pour de nombreuses années.

A titre d'exemple, parmi les nombreux projets conduits en 2014, la rénovation de l'école élémentaire qui vient de s'achever s'inscrit dans cette politique, comme la rénovation en cours des vestiaires du stade du Champ de Tir qui devraient être opérationnels fin janvier. L'année 2015 connaîtra également des projets structurants comme l'aménagement des futurs services techniques ou des travaux de consolidation et de rénovation de l'église, monument emblématique de Gallardon. Alors que la construction de notre nouvelle station d'épuration est achevée, l'extension de notre réseau d'assainissement sur le secteur du Mesnil et de Baglainval est entrée dans sa phase étude, la phase opérationnelle pourrait être engagée dès la fin 2015 ou début 2016 en fonction des contraintes techniques. Enfin, notre projet de plan local d'urbanisme (PLU) devrait être adopté en début d'année avec la mise en enquête publique à la fin du premier semestre.



Chères Gallardonnaises, Chers Gallardonnais, Chers amis, Gallardon progresse et se modernise. Je souhaite que chacun d'entre nous puisse vivre bien et s'épanouisse dans notre petite ville dont le caractère et la taille humaine méritent d'être soulignés.

Je vous adresse mes salutations cordiales et dévouées, et je vous renouvelle tous mes meilleurs vœux de bonheur pour l'année 2015.

Le Maire

Yves Marie

SOMMAIRE

P 1: Le mot du maire

**P 2: Appel au civisme
Les travaux de l'école
sont terminés**

**P 3: Formation informatique
La bibliothèque municipale**

**P 4: Informations administratives
et informations
diverses**

Appel au civisme



Déjections canines

Malgré la mise en place de dispositifs gratuits (toutounet), les trottoirs, les rues et les espaces de loisirs de la Commune sont quotidiennement souillés par des déjections canines. Cette pollution remet en cause la salubrité et l'hygiène de notre ville.

Nous rappelons aux propriétaires d'animaux qu'ils en sont responsables et qu'ils doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter toute gêne. Nous faisons appel au civisme de chaque concitoyen, pour que Gallardon conserve son cadre de vie agréable et convivial. En cas de non respect de la réglementation, tout propriétaire qui ne ramasse pas les déjections de son animal s'expose à une contravention de 35€.

Nous rappelons que l'ensemble de ces incivilités occasionne des dépenses importantes que chaque contribuable supporte.

Propreté des rues et espaces publics

Les abords des habitations doivent être tenus dans un bon état de propreté. Chaque citoyen est responsable du passage et de l'accès à son domicile ; lui incombent le nettoyage, le déneigement et l'entretien des haies.

Les dépôts d'ordures ainsi que les feux de détritrus de toute nature, sur un terrain communal ou privé sont interdits. Une déchetterie est à votre disposition.



Par ailleurs il revient à chacun de ne pas jeter de détritrus sur la voie publique, de balayer et déneiger son trottoir.

Stationnement

Afin de circuler dans des conditions de sécurité optimales et comptant sur le civisme de chacun, il est demandé à tous, de se garer correctement sur les emplacements prévus à cet effet et de laisser le libre accès des riverains à leur propriété ou garage.

Nous rappelons que le stationnement sur les trottoirs hors des emplacements matérialisés représente un danger pour les piétons. Pensez à la sécurité de chacun et en particulier à celle des enfants !

Amende pour stationnement hors emplacements prévus: 35€

La rénovation de l'école primaire est terminée



Les travaux de rénovation de l'école primaire sont terminés.

Le bâtiment a subi d'importantes transformations ayant pour objectifs de :

- réduire les dépenses d'énergie.
- améliorer l'esthétique et le confort du bâtiment.
- Rendre l'école accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR).

Travaux réalisés:

- isolation par l'extérieur
- ravalement du bâtiment
- remplacement des menuiseries
- installation d'une ventilation double flux
- installation de faux plafonds,



- réfection de l'électricité et de l'éclairage
- désamiantage de canalisations du sous-sol
- mise en conformité sécurité incendie
- mise en conformité d'accessibilité PMR

Coût: 850 000 € hors taxes

Financement :

Commune : 370 000 €
Département : 210 000 €
Région : 270 000 €

Formation informatique



UNE FORMATION INFORMATIQUE EST ORGANISEE A GALLARDON, ELLE SERA COMPOSEE D'UNE PARTIE BUREAUTIQUE ET D'UNE PARTIE INTERNET.



Cette formation, financée par la Région Centre, est proposée en priorité aux personnes à la recherche d'un emploi et aux retraités.



Venez nombreux vous inscrire auprès du CCAS ou par téléphone au **02 37 90 90 10** pour une session qui débutera début février.

La bibliothèque municipale



Plusieurs événements à venir au premier semestre 2015:

9 janvier à 17h00: vernissage de l'expo photo du club ado « Un livre, un ado, une photo! ». L'exposition sera visible pendant tout le mois de janvier.

Janvier: « 1000 lectures d'hiver » (lectures de romans contemporains par des comédiens, date à préciser).

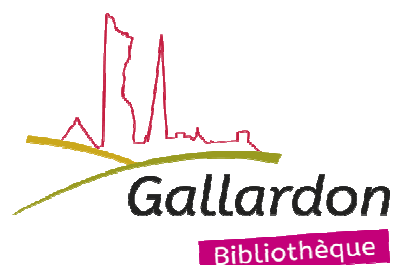
11 avril: accueil de Bernard FRIOT, auteur de romans jeunesse .

Avril: Cueillette et dégustation de plantes sauvage avec Patrick Mulet d'« Eure-et-Loir Nature » (date à préciser).

Juin: « Tout p'tit festival » Spec-

tacle et ateliers pour les tout-petits (date à préciser).

En janvier + de 300 nouveautés à découvrir.



Prix « Histoires d'ados » 2014

NOUVEAU

- 2 liseuses sont disponibles au prêt.
- A partir du 16 janvier, une tablette sera utilisable sur place.

HORAIRES D'OUVERTURES

Mercredi: 10h-12h

13h30-18h

Vendredi: 13h30-18h

Samedi: 10h-12h

Le mardi 16h-18h pendant les vacances scolaires.



Informations administratives



Mairie de Gallardon

Place du Jeu de Paume

BP 40034

28320 GALLARDON

Téléphone : 02 37 31 40 72

Fax : 02 37 31 44 42

E-mail : mairie.gallardon@wanadoo.fr



La Mairie est ouverte

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h

et de 13h30 à 17h (sauf mardi et vendredi)

Mardi ouverture jusqu'à 19H30

Vendredi fermeture à 16H30

www.ville-gallardon.fr

Recensement militaire

Depuis janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile (ou au consulat, s'ils résident à l'étranger).

Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent le 16ème anniversaire.

La mairie (ou le consulat), vous remettra alors une attestation de recensement à conserver précieusement.

En effet, elle vous sera réclamée si vous voulez vous inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire...).

Passeports

Depuis le 26 mai 2009, les passeports sont établis par les mairies disposant du dispositif de délivrance de passeports biométriques.: Anet, Auneau, Chartres, Châteaudun, Chateaufort-en-Thymerais, Courville-sur-Eure, Dreux, Illiers-Combray, Lucé, Maintenon, Nogent Le Roi, Vernouillet, Voves, Bonneval, Brezolles, Cloyes-sur-le-Loir, Nogent-le-Rotrou.

Calendrier des principales manifestations

18 janvier: Accueil des nouveaux arrivants (10H30 salle polyvalente).

14 mars: Carnaval: Rendez-vous devant la mairie après-midi (Municipalité)

28 et 29 mars : Salon d'art: exposition d'art présentant les œuvres d'artistes Euréliens (Peinture, sculpture, vitrail, dessin, photographies). Salle polyvalente (Municipalité)

8 mai: Commémoration du 8 mai 1945 (rendez-vous devant la mairie à 10H30)

10 mai : Troc et Puces en centre ville (Syndicat d'Initiative)

30 mai: Concert à l'église: requiem de Mozart (Chorale et Quatuor à cordes), (municipalité)

31 mai: Opération nettoyage de printemps (municipalité)

6 juin: Concert de Gospel (Municipalité)

13 juin: Fête de la Musique, Place du Jeu de Paume dès 15h00. Animation soirée à la salle polyvalente (Municipalité et Espace Libre)

20 juin: Feu de la Saint-Jean (Amicale des Sapeurs Pompiers)

12 juillet: Fête Nationale. Retraite aux flambeaux, feu d'artifice au stade de la Grande Voirie (Municipalité)

19 et 20 septembre: 20ème édition de la Foire de la Saint-Mathieu en centre ville , (Comité Saint-Mathieu)

26 et 27 septembre: Exposition du Syndicat d'Initiative sur l'air.

Le conseil municipal

Maire: Yves Marie

Jack Proutheau : 1er Adjoint

Sylvie Doucet : 2ème Adjointe

Antony Douézy: 3ème Adjoint

Julie Lecomte: 4ème Adjointe

Bruno Alamichel: 5ème Adjoint

Eric Tabarino : Maire délégué de Montlouet

Dauptain Michel: Conseiller

Petit Adrienne: Conseillère

Pierre Couturier : Conseiller

Lapeyre Christian: Conseiller

Myriam Rouillard : Conseillère

Catherine Galiègue: Conseillère

Murielle Lavigne: Conseillère

Henri Ferro : Conseiller

Véronique Vaudelle : Conseillère

Lydia Galopin: Conseillère

Sophie Goumaz : Conseillère

Nathalie Biétry: Conseillère

Axel Trotignon: Conseiller

David Bourgeois: Conseiller

Alexandre Daval : Conseiller

Lionel Guyomard : Conseiller

Peggy Guiller: Conseillère

Romain Grugier: Conseiller

Lucie Andrieu: Conseillère

Elodie Grygula : Conseillère